

POINT DE SITUATION

Au regard des annonces gouvernementales d'hier, l'entreprise rappelle qu'il est indispensable de respecter les mesures de confinement.

Un laissez-passer d'une durée de 10 jours est remis aux salariés de la CCIAG par leur manager ou les Ressources Humaines afin de leur permettre de se déplacer dans le cadre de leur travail, conformément à l'application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.



Direction de la Production et de la Distribution

- Stabilisation de la production suite à un incident technique survenu cette nuit
- Continuité de l'activité des sites toujours assurée



Direction Développement et Service Clients

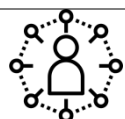
- Equipe Commerce/Relation Clients en télétravail
- Equipe Exploitation > Managers en télétravail sauf permanence Activillage ; techniciens à domicile en astreinte pour interventions urgentes sur leur secteur avec autorisation de circuler
- Présence de 1 manager + 1 chargé de secteur + magasinier + 1 opératrice centre d'appels sur site Activillage avec rotation planifiée
- Message d'accueil au Centre d'appels orientant sur l'adresse maintenance.depannages@ccia.fr

A noter : pas de "tension" à date et bonne compréhension de nos Abonnés, Usagers et Clients des mesures prises par l'entreprise (la météo nous aide probablement).



Direction Investissements et Innovation

- Projets et Méthodes : Arrêt des contrôles réglementaires non strictement nécessaire au fonctionnement des installations
- Biomax : Arrêt de l'ensemble des travaux ; Mise en sécurité et gardiennage en cours d'analyse ; Métropole et entreprises informées
- MTC : Arrêt des contrôles réglementaires non strictement nécessaire au fonctionnement des installations ; Etablissement d'un programme préventif minimum pour assurer la disponibilité des installations.



Direction des Ressources

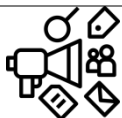
- La quasi-totalité de la Direction est en télétravail exceptées les fonctions comptabilité fournisseurs, comptabilité clients et trésorerie
- Gestion des demandes d'arrêt de travail, d'arrêt maladie et envoi des formulaires de laissez-passer

Rappel : en cas de maladie, envoyer son arrêt par email par scan ou photo uniquement (cf. dernier flash RH)



Direction de la Performance

- SI mobilisé sur les problématiques de maintenance et de dépannage via **SVP INFO** par le biais des créations **tickets GLPI**, via le **canal teams "SOS"** à privilégier pour les demandes les plus urgentes ;
- A partir de lundi prochain, le 23 mars, l'accès à la hotline par le **5482** ne sera plus possible, vous pourrez toujours joindre la hotline aux deux numéros **04 56 59 95 08** et **04 56 59 95 03** ;
- L'ensemble de l'équipe SI, est accessible en télétravail **via le canal Teams SOS**.
- Les audits de certifications de début avril sont annulés et reportés ultérieurement.



Direction Communication et Appui Marketing

- Relais des communications internes



Sécurité

- Remise de 10 000 masques chirurgicaux au CHU de Grenoble. Stock actuel de 3 800 masques, suffisant pour assurer les besoins internes et la mise à disposition des chauffeurs lors de livraisons.
- Le diagnostic sécurité prévu les 24-25 mars et 6-7 avril par ETS CAF est repoussé ultérieurement

Pour toute question, contactez votre manager ou envoyez votre question sur COVID-19@cciag.fr

Merci à tous pour la solidarité dont vous faite preuve au sein de l'entreprise.

Thierry DUFLOT
Direction Général